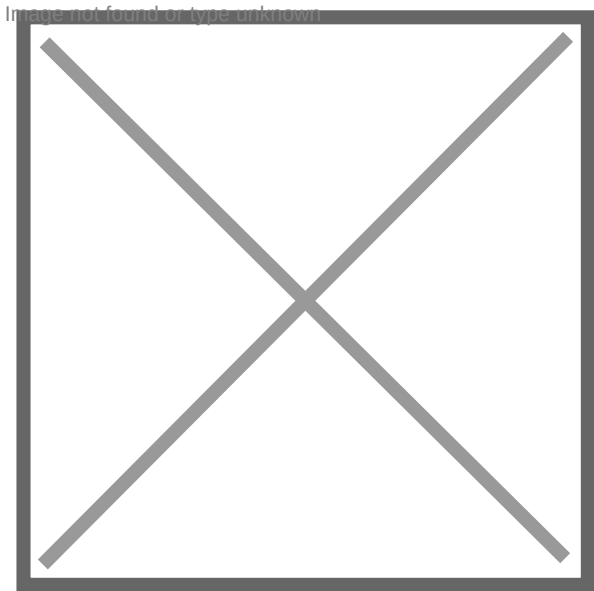




Cession et licenciement économique

Par **roudoudou69**, le **20/05/2014** à **18:34**

Bonjour, rnJe vends mon eurl dans laquelle mon épouse est salariée.rnLe repreneur, un ensemble père, fille et gendre, souhaite se séparer de mon épouse (secretaire-comptable) puisque la fille (qui aura des parts) va se charger de ce secteur mais sans être salariée. Peut-il invoquer un licenciement économique pour licencier mon épouse(charges importantes pour salaires + CS)?, faut-il un licenciement par rupture conventionnelle ?rnMerci de votre réponse et de vos conseils.